

Paris, le

C X^{bre} 1879

Direction
de
l'Enseignement primaire.

2^e Bureau.

Objet.

Loire & Loire

Montceau les Mines.

Maisons d'École.

Monsieur le Préfet,

J'ai examiné les projets présentés par la commune de Montceau-les-Mines pour la construction d'une école de garçons et d'une école de filles.

Ces deux écoles seront élevées sur des emplacements différents; mais les dispositions sont les mêmes pour les deux bâtiments. Il serait facile de réduire sensiblement la dépense et d'obtenir une meilleure installation du service scolaire. Les préaux couverts et les cabinets d'aisances dont la surveillance est absolument impossible avec l'installation actuelle, seraient reportés dans les cours; on établirait les 4 classes au rez-de-chaussée, ce qui rendrait plus facile le contrôle que l'instituteur est tenu d'exercer sur ses adjoints; enfin le 1^{er} étage serait consacré au logement du directeur et des adjoints. Le second étage devenu inutile serait supprimé.

Je vous prie de transmettre ces observations à M. le Maire de Montceau-les-Mines & de l'inviter à faire remanier le projet.

Vous trouverez ci-joint le dossier.

Precevez, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Min. P. M.